

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

ATTRACTIVITÉ - INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

ATTRACTIVITÉ - INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5216-5 relatif aux compétences exercées par les communautés d'agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvés par arrêté préfectoral du 25 février 2025 et sa compétence développement économique, notamment en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires » ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience », notamment son article 220, repris aux articles L.318-8-1 et L.318-8-2 du code de l'urbanisme, relatifs aux zones d'activités économiques et à leur inventaire ;

Considérant que la loi « Climat et Résilience » du 22 Août 2021, fixe des objectifs de gestion économe de l'espace, à concilier avec les besoins des territoires, pour atteindre en 2050 un objectif national d'absence de toute artificialisation des sols ;

Considérant que pour atteindre cet objectif, la loi « Climat et Résilience » charge les intercommunalités ayant la compétence en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques, de procéder à l'établissement d'un inventaire des zones d'activités situées sur son territoire. Cet inventaire doit comprendre notamment un état parcellaire des unités foncières composant les zones d'activités économiques, la surface de chaque unité foncière, l'identification du propriétaire et des occupants, ainsi que le taux de vacance de chaque zone ;

Considérant que l'inventaire doit être arrêté par l'autorité compétente, après consultation des propriétaires et occupants des zones concernées, pendant une période de trente jours et qu'il doit ensuite être actualisé au moins tous les six ans ;

Considérant la compétence développement économique exercée par la Communauté d'Agglomération du Niortais, notamment en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques ;

Considérant que l'inventaire a été initié par la Direction de l'Attractivité de la Communauté d'Agglomération du Niortais, avec l'appui du bureau d'études ADEPE, sur les périmètres suivants :

- les zones d'activités économiques relevant de la compétence intercommunale ;
- les zones d'activités économiques initiées et gérées par des propriétaires autres que l'intercommunalité ;

- les secteurs de développement spontané d'activités économiques ;

Considérant que les propriétaires et occupants de ces zones ont été consultés par courrier postal du 30 janvier 2025, que la réception de nombreuses fiches de consultation postérieurement au délai initialement prévu d'un mois, a nécessité la prolongation de la consultation, que celle-ci s'est ainsi déroulée du 4 février au 3 juin 2025 compris (date de réception des fiches de consultation retournées) ;

Considérant que la consultation a porté, en sus des données prévues par la loi, sur les capacités et besoins fonciers des acteurs économiques ainsi que sur leurs projets de développement ou de valorisation foncière, afin d'approfondir l'étude foncière du territoire et d'accompagner au mieux les entreprises ;

Considérant que la période de consultation est terminée, que les fiches de consultation retournées ont permis de compléter les données de l'inventaire, et de recenser notamment :

- 1 529 unités foncières, dont 107 vacantes, soit un taux de vacance de 7% ;
- 1 081 propriétaires d'unité foncière différents (personnes morales et personnes physiques) ;
- 1 853 occupants (personnes morales et personnes physiques) ;

Considérant que la répartition du nombre de propriétaires, d'occupants et de la vacance est détaillée par zone d'activités économiques dans le compte rendu d'inventaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que l'inventaire contient des données à caractère personnel et qu'afin de protéger ces données contre d'éventuelles réutilisations à des fins dépassant le cadre de l'inventaire, il a été établi un compte rendu d'inventaire anonymisé. L'inventaire en sa version complète reste accessible auprès de la Direction de l'Attractivité ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête les données de l'inventaire des zones d'activités économiques de la Communauté d'Agglomération du Niortais et approuve le compte rendu d'inventaire tel que présenté en annexe ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à transmettre cet inventaire aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT), de document d'urbanisme (PLUI-D) et de programme local de l'habitat (PLH), conformément à la loi « Climat et Résilience » ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Dominique SIX

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué